

Rodez, le 13 novembre 2025

Le bureau local UFAP UNSa Justice déplore deux lâches agressions au sein de notre maison d'arrêt !

La première a eu lieu vendredi 7 novembre, alors que le détenu était en audience dans le bureau du gradé de roulement, celui-ci, qui était déjà excité, s'est emporté en bousculant la brigadier chef qui tentait pourtant de le raisonner calmement ! L'intervention de deux agents à proximité a permis d'éviter le pire. Les deux agents ont pu maîtriser le détenu violent et le conduire au quartier disciplinaire.

- **L'UFAP UNSa Justice Félicite les agents qui sont intervenus avec maîtrise et la gradé qui malgré le comportement violent du détenu a su garder son calme et son professionnalisme !**

Le détenu qui comparaisait en CDD le lundi a écopé de 15 jours de cellule disciplinaire bien mérités !

Ce même jour le lundi 10 novembre, un détenu programmé pour une extraction judiciaire en vue de sa comparution en CRPC, refuse sa sortie.

Le gradé de roulement, avisé de la situation, se rendra au chevet du détenu afin de le convaincre de se rendre à son jugement.

Le détenu alors couché dans son lit, n'a trouvé pour seule réponse à la sollicitude de notre brigadier chef la violence, d'abord verbale, en l'insultant copieusement, puis sans surprise en le menaçant.

Au vu du comportement du détenu continuant de proférer insultes et menaces, le gradé décide de son placement en prévention au quartier disciplinaire. Malgré le calme du brigadier chef, le détenu réitérant ses menaces lui cracha au visage.

Malgré ce geste, **cette agression**, tous les personnels présents resteront parfaitement professionnels, l'accompagnant calmement au QD. Le détenu suite à son placement en garde à vu n'a pu pour l'instant comparaître devant la CDD.

- **L'UFAP UNSa Justice remercie et félicite les agents qui ont eu a cœur de permettre au détenu de se rendre à son audience et qui sont restés professionnel dans cette situation !**
- **L'UFAP UNSa Justice souligne la réactivité de la direction qui a, pour chacune des ses lâches agressions, aussitôt transmis les informations au parquet par le biais d'articles 40 !**
- **De plus L'UFAP UNSa Justice souligne la prise en charge rapide du collègue ayant subi le crachat avec la mise en place d'un protocole AES au CH RODEZ !**

Le bureau local UFAP UNSa Justice.

Alexandre VIDAL.